

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2007 A ST-ETIENNE DE SERRES

Présents : AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BERTHIAUD Jeanine, BEYRON Jean-Louis, FUSTIER Alain, DEJOURS Françoise, DELARBRE Alain, DUCLAUT Jean-Claude, FOCHI Alain, LOUIS Annie, NUGUES Monique, PICHERAL Didier, RÉNÉ Luc, ROUCAUTE Roland, SALLIER Alain, SERRE Laetitia, VALETTE Annie, VALETTE Gilbert, VIALLE Marie-France, VIDIL Jean-Louis, VIGNÉ Pierre.

MARCESSE Sophie, ISSARTIAL Thomas, LEVENT Olivier, MAIRE Béatrice.

Excusés : DEJOUR Paul, GUILLERMOND Etienne, LEMAITRE François.

1. Présentation de Thomas ISSARTIAL

Thomas ISSARTIAL a été recruté au 1^{er} juillet en tant qu'agent technique de la Communauté de communes. Il précise qu'il a 32 ans et habite à La Voulte.

Ces missions se déroulent donc sur le site du Moulinon, au Gymnase de l'Eyrieux et au site de Cintenat. Il a déjà commencé l'entretien régulier (ménage intérieur) au Moulinon et au Gymnase. Cela se poursuivra à Cintenat, dès que les travaux seront terminés. En plus, il réalise tout l'entretien extérieur des sites, ainsi que des petits travaux divers de maintenance sur les trois sites et dans les bureaux de la Communauté de communes.

Il a également, comme prévu, remplacé Sophie MARCESSE lors de ses congés d'été, pour réaliser les tournées de portage de repas à domicile. Son planning de 30 heures par semaine (26h en juillet / août) est défini sur 4 jours.

Il dit ne pas rencontrer de difficultés majeures puisqu'il a déjà réalisé ce type de travail auparavant. Il souligne qu'il est particulièrement bien intégré à l'équipe des salariés ; situation appréciable qu'il n'avait pas connu jusqu'à présent.

2. Bâtiment du Moulinon

Annie LOUIS rappelle que la journée d'inauguration du Moulinon le 1^{er} septembre s'est très bien déroulée et a attiré plus de 700 personnes. Elle déplore néanmoins l'absence de nombreux élus, qui n'ont pu venir. La présence de Madame BERNARD, nouvelle secrétaire générale de la Préfecture, a été très appréciée par tous les présents.

Annie LOUIS, Roland ROUCAUTE et Béatrice MAIRE ont pu faire visiter le bâtiment à de nombreux habitants et Messieurs ROUSSELLE de Terre Adeline se disent très satisfaits de cette journée. Annie LOUIS souhaite remercier les salariés et leurs conjoints qui ont participé au bon déroulement de cette journée (organisation et logistique).

Pour la suite des aménagements du Moulinon, Gilbert VALETTE rappelle les pistes actuelles en insistant sur deux activités nécessitant de grandes surfaces : l'étude notariale de St-Sauveur de Montagut qui a besoin rapidement de nouveaux locaux et les masseurs-kinésithérapeutes « SCM Montagut » qui sont également à la recherche d'un nouveau site d'activités.

Il souligne également que l'orthophoniste, Madame DUQUESNE s'est dit toujours intéressée et que des bureaux pourraient être loués à des créateurs d'entreprises (avec comme exemple un bureau d'études foncières qui s'est nouvellement positionné).

Pour faire le point sur l'ensemble de ces demandes et sur les aménagements cohérents et pertinents à réaliser, il propose une rencontre avec l'architecte Albert OLLIER et les porteurs de projets potentiels. Cette démarche semble la bonne pour envisager une rationalisation des accès et espaces aménagés.

→ Le Conseil valide l'idée de travailler à nouveau avec le même architecte. Le contrat devra comprendre à la fois la partie étude (pour différentes activités) et la partie travaux. La Présidente est chargée de réaliser les procédures légales de marchés publics.

Annie LOUIS précise qu'un premier chiffrage de travaux à réaliser, additionné aux travaux d'accès au bâtiment (travaux dits « communs ») reviendraient à un loyer compris entre 5 et 6 euros HT mensuel le m². Comme l'Etat a accordé cet été la Dotation de Développement Rural d'un montant de 136.800 euros, (soit 30% d'une dépense d'investissement prévisionnelle de 456.000 euros HT), le loyer pourrait être, hors travaux spécifiques, de 5 ou 6 euros TTC le m². L'ensemble de ces chiffres est donné à titre indicatif et nécessitera un recalcul.

Didier PICHERAL souligne le besoin de bénéficier de surfaces pré-aménagées disponibles pour l'accueil d'entreprises intéressées par de l'immobilier de bureaux.

Le Conseil souligne que le Moulinon a vocation à accueillir en priorité des créations d'emplois, comme l'opération Terre Adélice, mais que la confortation d'activités locales rentre aussi dans les objectifs de la Communauté de communes.

3. Travaux de valorisation du CFD

Alain SALLIER informe que le financement de la première tranche de travaux a pu être complété grâce à une intervention complémentaire du Département de l'Ardèche sur ce projet.

Aussi, il propose de lancer la première tranche de travaux selon le plan de financement suivant :

CGD Région	205 800	35%
CGD Département	147 000	25%
CDRA Département	117 600	20%
Communauté de communes	117 600	20%
Total	588 000	

Un marché avec le bureau d'études SITETUDES avait défini comme tranche ferme : l'avant-projet (réalisé en 2005) et comme tranche conditionnelle : la préparation et le suivi des travaux (sous condition d'accords de subventions).

Ce bureau d'études sera donc recontacté pour redéfinir la méthodologie de travail, les travaux à phaser, les marchés publics à préparer (par tranches), le planning prévisionnel, etc.

Pour la seconde tranche, Alain SALLIER propose le plan de financement suivant :

CDRA Région	327 600	35%
CDRA Département	210 600	23%
Etat DGE 2008	210 600	23%
Communauté de communes	187 200	20%
Total	936 000	

Pierre VIGNÉ, en tant que Conseiller Général, estime que le Département ne pourra pas autant investir dans la seconde tranche.

→ Le Conseil valide néanmoins ces demandes de subventions qu'il faudra soutenir le plus possible.

4. Service public d'assainissement non collectif

Annie LOUIS informe du besoin de renouveler le contrat de travail de Marion DESMEURES.

Le CDD actuel n'est plus renouvelable (fin en octobre 2007) et la solution juridique possible semble être le CDI de « Service Public Industriel et Commercial ».

Béatrice MAIRE explique la situation (cf. document distribué). Dans les collectivités, les contrats de droit privé sont la règle dans deux cas : les contrats aidés (comme pour Thomas Issartial) et les « Services Publics Industriels et Commerciaux » (« SPIC »). Un SPANC est considéré comme un « SPIC » et le droit privé doit donc s'appliquer pour les contrats de travail (sauf les éventuels directeurs et agents comptables de ces SPIC).

→ Le Conseil décide à l'unanimité la signature d'un CDI de droit privé avec Mademoiselle Marion DESMEURES pour le poste de technicienne assainissement non collectif.

5. Politique touristique

Alain SALLIER présente les propositions de la Commission tourisme en matière de taxe de séjour, pour la saison prochaine. Les membres de la Commission ont souhaité mettre les tarifs à jour, mais aussi insister pour que « l'assiette » soit agrandie : travail de mise à jour de listings d'hébergeurs, demande de tableaux déclaratifs détaillés,...

Les taux proposés, correspondraient, au vu des estimations du Comité Départemental du Tourisme à un potentiel théorique de recette de taxe de séjour de 60.597 euros :

Type d'hébergement	Taux actuels	Taux légaux	Taux proposés
Hôtels, résidences, meublés et équivalents 4 et 5 étoiles	0.30 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	Entre 0.65 et 1,50 €	0.65 €
Hôtels, résidences, meublés et équivalents 3 étoiles	0.30 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	Entre 0.50 et 1 €	0.50 €
Hôtels, résidences, meublés et équivalents 2 étoiles	0.30 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	Entre 0.30 et 0.90 €	0.40 €
Hôtels, résidences, meublés et équivalents 1 étoile	0.30 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	Entre 0.20 et 0.75 €	0.40 €
Hôtels et équivalents sans étoile	0.20 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	Entre 0.20 et 0.40 €	0.30 €
Hébergement de plein air 3 et 4 étoiles	0.30 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	Entre 0.20 et 0.55 €	0.40 €
Hébergement de plein air 1 et 2 étoiles	0.30 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	0.20 €	0.20 €

→ Validation du Conseil à l'unanimité

Alain SALLIER rappelle que, le 6 septembre 2004, le Conseil communautaire avait décidé la répartition de la taxe de séjour entre les trois offices de tourisme et syndicats d'initiative pour 3 années, sur la base d'une convention de partenariat.

La Commission tourisme réfléchit actuellement à une proposition de suite à cette convention. La remise à plat de ces partenariats nécessite encore des réunions de travail.

Néanmoins, Alain SALLIER propose, pour l'année 2007, année transitoire une répartition financière exceptionnelle, liée à la nouvelle politique touristique du Conseil général.

En effet, le Département ne reconnaît plus que les Offices de tourisme. Ces structures recevront une subvention bonifiée si la Communauté de communes lui reverse au moins une partie de la taxe de séjour. En parallèle, les syndicats d'initiatives de Chalencon et Saint-Sauveur de Montagut ne bénéficieront plus de subventions départementales.

Aussi, il est proposé de fixer les modalités de répartitions de la taxe de séjour, uniquement pour l'année 2007 comme suit :

	SI St-Sauveur		SI Chalencon		OT intercommunal	
	Taxe de séjour	subvention CG07	Taxe de séjour	subvention CG07	Taxe de séjour	subvention CG07
2006	10% des recettes (2 392 €)	762 €	10% des recettes (2 392 €)	2 287 €	80% des recettes (19 136 €)	6 860 €
2007	10% des recettes +762 €	-	10% des recettes + 2287 €	-	80% des recettes - 3049 €	13 000 €

→ Validation du Conseil à l'unanimité

6. Travaux dans les locaux de la Communauté de communes

Annie LOUIS informe sur le lancement de l'opération et le suivi des travaux, validés lors du Conseil de juin dernier et ayant pour but d'aménager le fond des locaux de la Communauté de communes (deux pièces supplémentaires) et de réaménager l'entrée.

Après appel d'offres, la Communauté de communes n'a reçu qu'une réponse par lot de travaux. L'opération est chiffrée à 34.812 euros HT. Pour information, la dépense subventionnable au titre de « Cap territoires » était de 25.000 euros pour une subvention de 9.600 euros.

Après débat, il est proposé de rajouter l'aménagement d'une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite (type plateforme de transfert).

Les travaux commencent le 1^{er} octobre pour environ 3 mois. Pour gêner le moins possible le fonctionnement de la Communauté de communes, les travaux sont découpés en deux tranches : d'abord le fond et déménagement provisoire de l'entrée dans cette partie. Puis travaux à l'entrée et redéménagement la première semaine de janvier.

7. Gestion du site sportif de Cintenat

Annie LOUIS rappelle que, comme au gymnase de l'Eyrieux, un règlement et des conventions d'utilisation ont été passés par les clubs utilisateurs. Il s'agit de Football Club Montagut et Rugby Club Eyrieux qui utilisent le site le mercredi soir et vendredi soir pour les entraînements, ainsi que les week-ends pour les rencontres officielles.

Dans le bâtiment, il reste la « salle de réunion / réception » qui n'a pas été rénovée. Annie LOUIS, après avoir pris l'avis des clubs utilisateurs, propose que cette salle soit réservée, dans le cadre de leurs activités sportives, aux clubs utilisateurs. Par contre, le site pourrait être loué en période estivale, hors saison sportive.

→ Accord du Conseil. Un règlement de location devra être proposé avant l'été.

Annie LOUIS propose non pas une inauguration du site mais un verre de l'amitié entre élus, clubs et entreprises pour marquer la réouverture du site de Cintenat, le samedi 6 octobre 2007 à 11 heures.

8. Grilles d'exposition du Comité de pays

Annie LOUIS propose que, suite à la fermeture du Comité de pays Centre Ardèche, la Communauté de communes rachète les grilles d'exposition pour continuer à les louer aux associations et habitants qui le souhaitent. Les 74 grilles peuvent être rachetées, par l'intermédiaire d'Edith FAURE, ex-salariée, pour un montant de 1.800 euros TTC, soit 24,32 euros l'unité. Pour information, la Communauté de

communes avait acheté l'an dernier 4 grilles neuves pour le hall du gymnase et les avait payé 67 euros TTC l'unité.

Didier PICHERAL pense que le prix de revente de ces grilles est supérieur au montant auquel Madame FAURE a dû les acheter (au liquidateur judiciaire de l'association).

Les autres élus ne cautionnent pas cette hypothèse et estiment que le prix est raisonnable.

→ Le Conseil valide cette proposition d'achat et la Commission Culture se chargera de faire des propositions en terme de règlement de location.

9. Questions diverses :

Centre de loisirs de Toussaint 2007 : Olivier LEVENT fait un rapide bilan du centre de loisirs de cet été et évoque la préparation du centre de loisirs des vacances de Toussaint.

→ Après débat, le centre devrait être ouvert tous les jours des vacances scolaires sauf le vendredi 2 novembre. Le tarif pour trois journées est fixé à 52 euros.

Validation des nouveaux statuts du SDE 07 : accord du Conseil

Avancées du projet de site internet de la Communauté de communes : Après marchés publics, la prestation proposée choisie est celle des Inforoutes de l'Ardèche. Un travail de définition du site a été commencé cet été. La mise en ligne officielle pourrait avoir lieu fin octobre.

Yves BAZIN revient sur le 1^{er} forum des associations qui s'est tenu samedi 15 septembre. Environ 500 personnes sont venues se renseigner auprès des 35 associations présentes. Cela a été l'occasion d'échanges, de rencontres et d'animations. Il remercie le personnel qui s'est investi pour le bon déroulement de la journée et signale qu'un bilan, avec l'ensemble des participants aura lieu mi-octobre.

Enfin, Annie LOUIS informe de la demande orale qu'ont formulé les nouveaux propriétaires du camping des châtaigniers (ex camping municipal de St-Sauveur de Monatgut). Ils souhaiteraient, dans le cadre d'aides accordées aux nouvelles entreprises, être exonérés de la Redevance ordures ménagères applicables aux terrains de camping.

Le Conseil rappelle qu'il n'a jamais accordé d'aide de ce type.

→ A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas accorder d'exonération.

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 4 octobre à 20h30 à Pranles.